

## Suprême Conseil pour la France

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33° ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ

LE SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR

Paris, le 17 septembre 2010

Communiqué aux Frères de la Juridiction du Rite Ecossais Ancien et Accepté,

Mon Très Cher Frère,

Le Suprême Conseil Pour la France est confronté à un projet de la Grande Loge Nationale Française envisageant à cours terme la création d'un « Comité de coordination des Juridictions » présidé par le Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française en tant que « Chef de l'Ordre.....».

Devant cette perspective et pour répondre au questionnement légitime des Maçons Ecossais, le Suprême Conseil réuni en séance extraordinaire, soucieux de préserver les fondements initiatiques du Rite Ecossais Ancien et Accepté qui permettent la transmission des valeurs traditionnelles, a adressé au Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française une lettre lui rappelant que notre Juridiction est totalement souveraine et autonome. En conséquence, toute contribution souhaitable entre nos deux institutions ne peut se concevoir que dans le respect mutuel de nos souverainetés.

Le Suprême Conseil a estimé que tu dois en être informé.

Je te prie de croire, Mon Très Cher Frère, en l'expression de mes sentiments fraternels et affectueux

> Jean Luc FA Souverain Grand dommandeur